



MICROFICHE N°

06776

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

84.01-408
n° 6776

PREPARATION DU VI^e PLAN

COMMISSION NATIONALE SECTORIELLE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

SOUS COMMISSION DES GRANDES CULTURES

GROUPE DE TRAVAIL DES CEREALES

Rapport Préliminaire.

Décembre 1980

84.01-408

C NDA 6746

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

II - REPARATION DU VI^e PLAN

SOUS-COMMISSION DES GRANDES CULTURES

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CEREALS

RAPPORT PRELIMINAIRE

DECEMBRE 1980

DAVANT L'INDÉTERMINISTE :

1.- Au cours de la décennie 1972-81, le Secteur Céréalier réaliserait un niveau annuel moyen de production entre 10 et 10,5 Millions de quintaux entre Blé Dur, Tendre et Orge. La moyenne du Vème Plan (1977-81) atteindrait à peine les 10 Millions de quintaux contre une prévision de 12.

2.- Si l'objectif du IVème Plan en 1976 a été dépassé, celui du Vème Plan, à savoir 15 Millions de quintaux en 1981, bien que théoriquement réalisable, serait difficile à atteindre et ce pour différentes raisons dont notamment :

- L'Allocation des terres à vocation céréalière entre les différentes espèces (Blé Dur, Blé Tendre et Orge) est encore loin de l'optimum. La céréaliculture est encore pratiquée d'une façon dogmatique, à juger par l'importance des superficies de blé dur surtout dans le Centre-Sud du Pays.

- Les niveaux d'utilisation des intrants sont très en deça de l'optimum. A la fin de la deuxième décennie (1980), le niveau d'utilisation des engrais par exemple est à moins de 50 % de l'optimum.

- Le désherbage n'est pas encore systématique.

- La préparation du sol ne se fait pas adéquatement, et ce par manque de matériel et de techniciens spécialisés.

N.B : Pour plus de détails sur les rétrospectives, se référer au rapport d'évaluation du Sous-Comité des Grandes Cultures.

PROJECTIONS A L'HORIZON 1980 :

3.- De par la variabilité et le caractère aléatoire des conditions climatiques en TUNISIE en général, et dans la Région du Centre-Sud en particulier, et sachant que 45 % des emblavures céréalières sont dans le Centre-Sud, il est constaté une variation accentuée au niveau de la production. Ce facteur rend tout travail de planification une opération délicate. Tout de même, il est possible d'établir des projections et de se fixer des objectifs pour la Région du Nord avec une marge appréciable de certitude.

4.- Le potentiel théorique de production céréalière a été estimé à plus de 23 Millions de quintaux en cas d'année climatiquement favorable (pluviométrie abondante et bien répartie dans le temps), à 17 Millions de quintaux en année moyenne, et pas plus de 7 Millions de quintaux en année défavorable. Il est entendu que ces potentiels ne seraient atteints que moyennant une utilisation rationnelle des intrants, en pratiquant un assolement adéquat, en utilisant des variétés hautement productives etc...

5.- Compte tenu de ces considérations, l'objectif en 1986 est d'atteindre le potentiel de production en année moyenne, soit 17 Millions de quintaux entre le Blé Dur, le Blé Tendre et l'Orge. Ce niveau de production sera atteint à partir d'une superficie emblavée de l'ordre de 1,5 Millions d'hectares dont 300.000 dans le Nord. La région du Nord produira 13 Millions de quintaux dont 75 % de blés (Dur et Tendre), alors que la Région du Centre-Sud produira 4 Millions de quintaux dont 75 % d'Orge. Les détails sont consignés dans les tableaux en annexe.

6.- Les projections préliminaires de la consommation humaine tablent sur près de 14 Millions de quintaux dont plus de 13 Millions en blés. Ainsi, la TUNISIE sera légèrement déficitaire en Blé dur (0,8 Millions de quintaux) et largement excédentaire en orge. En effet, la production d'orge suffira aussi bien pour les besoins de la consommation humaine (0,6 Millions de quintaux) que pour ceux de la consommation animale (2,3 Millions de quintaux), et fera ressortir un excédent exportable de l'ordre de 3 Millions de quintaux dont la valeur couvrira les importations de blé dur et tendre à près de 80 %.

III) BILAN DES RESSOURCES - ENVOIS EN 1986

	RESSOURCES		TOTAL	E M P L O I S			
	Produc.	Import.	RESSOUR. ENVOIS	Consomm. Humaine	Consomm. animale	Stocks	Expor.
- BLE DUR ...	7.160	820	7.980	7.500	-	480	-
- BLE TENDRE ...	3.495	2.625	6.120	5.875	-	245	-
- O R G E ...	6.345	-	6.345	625	2.270	500	2.950
- T O T A L ...	17.000	3.445	20.445	14.000	2.270	1.225	2.950

CONTRIBUTION DES SECTEURS ETATIQUES ET PRIVES :

7.- La céréaliculture dans le Secteur étatique occupe annuellement une superficie de l'ordre de 65.000 Ha qui sera maintenue au cours du VIème Plan.

8.- Quant au Secteur privé dans le Nord, et en ce qui concerne les grandes exploitations (100 Ha. et plus), les emblavures céréalières seront maintenues au niveau de : 260.000 Ha, avec toutefois une substitution du blé dur au profit du blé tendre et de l'orge, et une substitution des variétés ordinaires au profit des variétés hautement productives. Ces dernières doivent occuper près de 90 % des superficies en blé dans les Grandes exploitations en 1986.

9.- Pour ce qui est des petites et moyennes exploitations privées (toujours dans le Nord) leurs superficies céréalières subiront une légère baisse (18 %) au profit des cultures fourragères. Leurs emblavures en blé dur subiront une diminution de 20 % au profit du blé tendre et de l'orge, plus productifs surtout dans les zones marginales.

10.- En matière de production, le Secteur Public contribuera à concurrence de près de 10 % (à partir de 8 % des superficies), les Grandes Fermes Privées participeront à concurrence de 19 % (à partir de 12 % des superficies), alors que les petites et moyennes exploitations entreront pour 51 % (à partir de 60 % des superficies).

Les détails sont consignés dans les tableaux en annexe.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE :

11.- Afin de parvenir aux résultats escomptés, différents programmes et actions doivent être entrepris tant à l'amont (recherche) qu'à l'aval de la production (écoulement et stockage).

L e s _ S e m e n c e s :

12.- L'objectif en 1986 est de produire 300.000 qx. de semences certifiées dont 200.000 qx. de semences de blés, 60.000 qx. de semences d'orge, et 30.000 qx. constitueront un stock de sécurité. Le reste, soit 10.000 qx. sera destiné à l'exportation. Ce volume exportable peut augmenter si des possibilités concrètes d'exportation se présentent. Les champs de multiplication porteront sur 20.000 ha.

13.- Les capacités de traitement, de conditionnement et de stockage des semences au niveau de la C. C. S. P. S. et de la COSEM étant suffisantes, il n'est pas prévu d'extension.

Les 200.000 qx. de semences seront produits à concurrence de 160.000 qx. par la C.C.S.P.S. et 140.000 qx. par la COSEM.

14.- La politique d'échange des semences pratiquée par l'Office des Céréales n'a pas tardé à donner ses résultats, à juger par l'évolution de cet intrant (20.000 qx. en 1970, 170.000 qx. en 1980). Cette politique sera reconduite afin de toucher le maximum d'Agriculteurs. Toutefois, une révision des barèmes serait nécessaire afin de faire bénéficier le maximum de petits et moyens exploitants des avantages de l'échange.

L e s _ E n g r a i s :

15.- L'objectif en 1986 est de parvenir à un niveau optimal d'utilisation des engrais chimiques, soit 40 Unités d'engrais phosphatés et 40 Unités d'engrais azotés par hectare dans le Nord du Pays, contre des niveaux actuels (1980) respectifs de 25 et 20 Unités à l'hectare.

UTILISATION D'ENGRAIS CHIMIQUES

	1980	1986
- Super phosphate 16 % ...	15.000 T.	15.000 T.
- Super phosphate 45 % ...	40.000 T.	75.000 T.
- Ammonit 33 %	55.000 T.	105.000 T.

16.- Afin de parvenir à ces niveaux l'utilisation des engrais chimiques, certaines actions sont à prévoir :

- Une intensification de la vulgarisation afin de sensibiliser les Agriculteurs à utiliser ces intrants tout en respectant les normes techniques.
- La constitution d'un stock de sécurité chez les Organismes producteurs et distributeurs afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement.
- Une coordination au niveau des importateurs, des producteurs, des distributeurs et des Organismes de transport.
- Une participation de l'Agriculteur à éviter les encombrements pendant les périodes de pointe par l'achat et le stockage sur la ferme de ses besoins en engrais. Pour y parvenir, il sera nécessaire de préconiser une formule d'encouragement comme l'instauration d'une réfaction sur le prix de vente pour tout achat et enlèvement réalisés hors des périodes de pointe. Cette pratique nécessitera la révision des délais de déblocage des crédits de campagne afin de permettre aux Agriculteurs de s'approvisionner en intrants à partir du mois d'Avril.
- Le rapprochement de ces intrants des Agriculteurs par l'instauration d'une marge bénéficiaire à certains points de vente privés dans les zones où les Organismes de distribution font défaut.

Le Désherbage Chimique

17.- La rentabilité du désherbage chimique n'est plus à démontrer. En effet, et d'une façon générale, le désherbage chimique permet un accroissement des rendements de l'ordre de 5 Quintaux à l'hectare pour une dépense moyenne de 14 Dinars. C'est ainsi que les superficies désherbées sont passées de 70.000 Ha en 1973 à 185.000 Ha. en 1980.

18.- Théoriquement, les 820.000 Ha de céréales dans le Nord doivent être désherbés. Il serait, toutefois, pratiquement impossible d'arriver à les traiter en totalité en 1986, à juger de l'ampleur de la surface annuelle (125.000 Ha. additionnels par An).

Il serait plus réaliste de prévoir qu'en 1986, les superficies désherbées seront de 450.000 Ha. (contre 250.000 Ha. en 1981); soit à raison de 40.000 Ha. additionnels par an, durant les cinq années du VIème Plan.

19.- De par sa nature délicate et sa dépendance des conditions climatiques, l'opération de désherbage nécessite une intervention immédiate au moment propice. De ce fait, elle ne pourra être réalisée adéquatement que par l'Agriculteur lui-même qui doit en conséquence être équipé. L'expérience de la Campagne 1979-80 a été concluante dans ce sens.

Au cours du VIème Plan, l'opération d'avance de la partie auto-financement par l'Office des Céréales aux Agriculteurs (récupérable après récolte) est à reconduire. La subvention des prix des produits de traitement à 50 % est aussi à maintenir afin de parvenir à réaliser les objectifs du Plan.

20.- En 1986, le désherbage chimique qui portera sur 450.000 Ha nécessitera comme subvention au niveau des produits de traitement la somme de 2,152 M.D. Pour les cinq années du VIème Plan (1982-1986), cette subvention au niveau des produits de traitement est estimée à 8,4 M.D. (le détail est consigné en annexe).

La Fraction Mécanique :

21.- La préparation du sol est un facteur déterminant de la réussite d'une campagne céréalière. Cette opération ne se fait pas adéquatement pour des raisons multiples dont le manque de Matériel et de Techniciens spécialisés, le manque et le prix élevé des pièces de rechange, l'inaptitude de la SONAP à intervenir auprès de tous les petits et moyens Agriculteurs démunis de matériel etc...

22.- Afin de pallier à ces insuffisances, différentes mesures sont à prendre au cours du VIème Plan :

- Pour subvenir aux besoins des petits et moyens exploitants en matière de service de traction mécanique pour la préparation du sol, la création de Sociétés privées ou à économie mixte pour la fourniture de ces services sera encouragée. Aussi, toute Coopérative de Services qui se constitue et qui nécessite une aide de l'état (surtout au démarrage) pour lui assurer une bonne gestion sera consolidée.
- La pénurie des pièces de rechange étant due au fait que certaines d'entre-elles (22 %) sont soumises à un quota d'importation, il sera nécessaire, et dans une première étape, de les libérer du quota afin d'éviter toute spéculation.

- Pour ce qui est du crédit pour l'acquisition de matériel, le barème actuel du FOSDA ne prévoit pas de subvention pour les tracteurs d'une puissance supérieure à 35 C.V avec l'établissement des nouvelles normes d'accrédit pour le matériel, un Agriculteur moyen (exploitant une superficie de 60 à 70 Ha. dans le Nord) peut être éligible à un crédit pour l'acquisition d'un tracteur d'une puissance supérieure à 35 C.V. Afin de faire bénéficier ces moyens agriculteurs de la subvention et les encourager à s'équiper, il y aurait lieu de réviser le barème du FOSDA en conséquence.

- 23.- Pour ce qui est du Parc Tracteur, et pour combler le déficit, il sera procédé au cours du VIème Plan à l'importation de 13.550 Tracteurs de 70 C.V pour le Nord (dont 10.000 d'acquisition nouvelle et 3.550 pour les besoins du renouvellement) et 2.540 Tracteurs de 50 C.V pour le Centre-Sud (dont 1.885 d'acquisitions nouvelles et 655 pour le renouvellement). L'accrédit de crédit pour acquisition de tracteur doit être lié à l'existence ou à l'achat de l'équipement nécessaire (charrue, herse).

Le montant des investissements nécessaires pour les tracteurs et leurs équipements est estimé à 192 M.D aux prix de 1980.

- 24.- En ce qui concerne les moissonneuses batteuses, il sera procédé à l'importation de 1.445 Machines au cours du VIème Plan, soit à raison de 290 Unités par An. Ces moissonneuses-batteuses seront destinées à concurrence de 1.280 Unités pour le Nord (680 d'acquisitions nouvelles et 600 pour le renouvellement) et 165 pour le Centre-Sud (115 d'acquisitions nouvelles et 50 pour le renouvellement). Les investissements nécessaires sont de l'ordre de 34,6 M.D aux prix de 1980.

(Les détails sont consignés en annexe)/.

L'ASSOLEMENT

- 25.- Les assolements à pratiquer varient d'une région à une autre en fonction de la pluviométrie et de la nature du sol. Toutefois, et dans les zones irriguées, l'introduction de la céréaliculture est à recommander dans le cadre d'un assolement quadriennal. Avec l'extension des périmètres irrigués (200.000 Ha), les céréales pourraient occuper annuellement 50.000 Ha et garantir un minimum de 2 millions de quintaux de production.
- 26.- Dans les régions sub-humides, il est recommandé de pratiquer un assolement triennal : blé dur, céréale secondaire, légumineuse, alors que pour les régions semi-arides, il est conseillé de pratiquer l'assolement biennal céréale-fachère. Dans les régions qui reçoivent annuellement 300 à 400 mm de pluie, l'assolement céréale-mélicage sera introduit par le biais d'un projet qui s'étalera sur 5 ans et dont le coût est estimé à 1 M.D.

LA RECHERCHE

- 27.- L'INRAT dispose actuellement de 3 stations de recherche : Béja, Bou Rebbi et dernièrement Le Kef. Ces 3 stations sont localisées dans la région du Nord, et ne couvrent pas toutes les zones. Les zones marginales de Bou Arada, Gouboullat, Fahs, Gafour, etc... n'ont pas encore bénéficié de programme de recherche spécifique. Il s'avère donc urgent de consolider la station de Bou Rebbi qui se trouve actuellement en vieillissant, et de créer une nouvelle station à Bou Arada ou Gafour.
- 28.- Pour le Centre-Sud, et avec les perspectives de développement de la culture de l'orge, il est nécessaire de créer une station de recherche à cheval entre Kairouan et Kasserine (à Hajeb El Afoun ou à Haffouz) et qui se spécialisera en orge et rayonnera sur toute la région du Centre-Sud.
- 29.- Concernant le triticale, la recherche sur cette espèce sera approfondie afin de s'assurer du degré de son adaptation aux conditions climatiques de la Tunisie. Le triticale étant un croisement entre le blé et le seigle, il pourrait être trop exigeant en eau.
- 30.- En matière de techniques de préparation du sol, la recherche se penchera sérieusement sur ce problème. Le CRGR entamera une action en ce sens, en collaboration avec les stations expérimentales.

LA VULGARISATION :

- 31.- Les efforts déployés au niveau de la vulgarisation sont énormes comparés aux moyens dont les vulgarisateurs disposent. Toutefois, la vulgarisation rapprochée et la méthode du vis-à-vis unique de l'agriculteur n'ont pas connu l'essor souhaité. Pour pallier à ces insuffisances, il sera procédé au cours du VI^e Plan à :
- l'augmentation du nombre de vulgarisateurs.
 - la formation des vulgarisateurs
 - le recyclage des vulgarisateurs
 - l'équipement des C.T.V. en matériel et moyens d'intervention.
- 32.- Du fait que différents organismes relevant du Ministère de l'Agriculture pratiquent la vulgarisation, un manque de coordination a été constaté. Ces Organismes sont appelés à diffuser l'information et à coordonner leurs travaux.

LE CREDIT :

- 33.- Les barèmes du crédit de campagne ont été dernièrement révisés. Cette révision doit se faire d'une façon périodique afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires à la suite de tout changement dans les coûts de production.

Afin que le crédit de campagne accomplisse sa tâche d'une manière efficace, les dates de déblocage des crédits sont à réviser. Il y aurait lieu de débloquer le crédit de campagne en différentes tranches à partir du mois de Mars ou Avril précédant la campagne considérée pour permettre aux agriculteurs de s'approvisionner en intrants sur une période de temps assez longue et éviter les encombrements en périodes de pointe. Cette pratique permettra aussi aux agriculteurs d'effectuer les travaux de préparation du sol à temps.

34.- Les exploitations de taille inférieure à 10 Ha et ne bénéficiant pas actuellement du crédit de campagne sont appelées à s'intégrer dans des Sociétés de Caution Mutuelle, alors que pour les exploitations de taille comprise entre 10 et 50 Ha, il a été constaté que la meilleure formule d'intervention est le crédit supervisé. Au cours du VI^e Plan, les projets de crédit supervisé seront encouragés.

35.- Les crédits d'investissement en céréaliculture concernant principalement le matériel. Avec la révision des normes d'octroi, une révision du barème du POSDA s'avère nécessaire. (voir paragraphe 22).

Les crédits de campagne nécessiteront une somme de l'ordre de 160 MD pour les cinq années du VI^e Plan alors que les crédits d'investissement ont été estimés à 207 M.D.

Le Stockage et la Commercialisation :

36.- Les capacités actuelles de stockage sont de 465.000 T. dont 163.000 T. en capacité de collecte et 302.000 T. en capacité de stockage et de distribution.

La capacité disponible actuellement en silos portuaires peut difficilement faire face au volume des céréales importées annuellement en moyenne, mais se trouve insuffisante en année de pointe. La moyenne des importations des 5 dernières années a été de 6 Millions de quintaux avec des pointes dépassant les 9 Millions. Seul le Port de la Goulette est équipé d'un Silo portuaire qui peut décharger et charger en vrac. Les autres Ports (Bizerte, Sfax, Sousse et Gabès) sont dotés de silos qui se trouvent à diverses distances du Quai de déchargement.

37.- La capacité globale de stockage étant limitée, la TUNISIE ne dispose actuellement que d'un stock de sécurité correspondant à un mois de consommation industrielle.

Ce stock de sécurité devra être porté à un minimum de trois mois de consommation.

38.- Au cours du VI^e Plan, la capacité totale de stockage sera augmentée de 300.000 T. pour atteindre en 1966 le volume de 765.000 T. correspondant à près de 30 % de la production.

LA RECHERCHE

- 27.- L'INRAT dispose actuellement de 3 stations de recherche : Béja, Bou Rebbi et dernièrement Le Kef. Ces 3 stations sont localisées dans la région du Nord, et ne couvrent pas toutes les zones. Les zones marginales de Bou Arada, Gouboullat, Fahs, Gaafour, etc... n'ont pas encore bénéficié de programme de recherche spécifique. Il s'avère donc urgent de consolider la station de Bou Rebbi qui se trouve actuellement en vieillissant, et de créer une nouvelle station à Bou Arada ou Gaafour.
- 28.- Pour le Centre-Sud, et avec les perspectives de développement de la culture de l'orge, il est nécessaire de créer une station de recherche à cheval entre Kairouan et Kasserine (à Hajeb El Aïoun ou à Haffouz) et qui se spécialisera en orge et rayonnera sur toute la région du Centre-Sud.
- 29.- Concernant le triticales, la recherche sur cette espèce sera approfondie afin de s'assurer du degré de son adaptation aux conditions climatiques de la Tunisie. Le triticales étant un croisement entre le blé et le seigle, il pourrait être trop exigeant en eau.
- 30.- En matière de techniques de préparation du sol, la recherche se penchera sérieusement sur ce problème. Le CNCR entamera une action en ce sens, en collaboration avec les stations expérimentales.

LA VULGARISATION :

- 31.- Les efforts déployés au niveau de la vulgarisation sont énormes comparés aux moyens dont les vulgarisateurs disposent. Toutefois, la vulgarisation rapprochée et la méthode du vis-à-vis unique de l'agriculteur n'ont pas connu l'essor souhaité. Pour pallier à ces insuffisances, il sera procédé au cours du VI^e Plan à :
- l'augmentation du nombre de vulgarisateurs.
 - la formation des vulgarisateurs
 - le recyclage des vulgarisateurs
 - l'équipement des C.T.V. en matériel et moyens d'intervention.
- 32.- Du fait que différents organismes relevant du Ministère de l'Agriculture pratiquent la vulgarisation, un manque de coordination a été constaté. Ces Organismes sont appelés à diffuser l'information et à coordonner leurs travaux.

LE CREDIT :

- 33.- Les barèmes du crédit de campagne ont été dernièrement révisés. Cette révision doit se faire d'une façon périodique afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires à la suite de tout changement dans les coûts de production.

Afin que le crédit de campagne accomplisse sa tâche d'une manière efficace, les dates de déblocage des crédits sont à réviser. Il y aurait lieu de débloquer le crédit de campagne en différentes tranches à partir du mois de Mars ou Avril précédant la campagne considérée pour permettre aux agriculteurs de s'approvisionner en intrants sur une période de temps assez longue et éviter les encombrements en périodes de pointe. Cette pratique permettra aussi aux agriculteurs d'effectuer les travaux de préparation du sol à temps.

34.- Les exploitations de taille inférieure à 10 Ha et ne bénéficiant pas actuellement du crédit de campagne sont appelées à s'intégrer dans des Sociétés de Caution Mutuelle, alors que pour les exploitations de taille comprise entre 10 et 50 Ha, il a été constaté que la meilleure formule d'intervention est le crédit supervisé. Au cours du VI^e Plan, les projets de crédit supervisé seront encouragés.

35.- Les crédits d'investissement en céréaliculture concernent principalement le matériel. Avec la révision des normes d'octroi, une révision du barème du FOSDA s'avère nécessaire. (voir paragraphe 22).

Les crédits de campagne nécessiteront une somme de l'ordre de 160 MD pour les cinq années du VI^e Plan alors que les crédits d'investissement ont été estimés à 207 M.D.

Le Stockage et la Commercialisation :

36.- Les capacités actuelles de stockage sont de 465.000 T. dont 163.000 T. en capacité de collecte et 302.000 T. en capacité de stockage et de distribution.

La capacité disponible actuellement en silos portuaires peut difficilement faire face au volume des céréales importées annuellement en moyenne, mais se trouve insuffisante en année de pointe. La moyenne des importations des 5 dernières années a été de 6 Millions de quintaux avec des pointes dépassant les 9 Millions. Seul le Port de la Goulette est équipé d'un Silo portuaire qui peut décharger et charger en vrac. Les autres Ports (Bizerte, Sfax, Sousse et Gafsa) sont dotés de silos qui se trouvent à diverses distances du Quai de déchargement.

37.- La capacité globale de stockage étant limitée, la TUNISIE ne dispose actuellement que d'un stock de sécurité correspondant à un mois de consommation industrielle.

Ce stock de sécurité devra être porté à un minimum de trois mois de consommation.

38.- Au cours du VI^e Plan, la capacité totale de stockage sera augmentée de 300.000 T. pour atteindre en 1996 le volume de 765.000 T. correspondant à près de 50 % de la production.

Une première tranche (70.000 T.) sera réalisée durant la première année du VIème Plan et nécessitera un investissement de l'ordre de 9,5 M.F. Cette tranche concerne la construction de 5 Silos (SPA : 20.000 T., SOUSSE : 20.000 T., NIZA : 10.000 T., GAFES : 10.000 T. et l'extension du Silo de Bizerte : + 10.000).

Le coût total des 100.000 T. additionnelles de capacité de stockage est provisoirement estimé à 35 M.F.

- 39.- La commercialisation est confiée par la Loi exclusivement à l'Office des Céréales qui peut déléguer à d'autres Organismes (LA CO.C.M.F. et la C.C.G.C.) la collecte des céréales.

Avec les perspectives d'augmentation de la production, ces Organismes sont appelés à améliorer leur système de collecte et d'agrégage et de s'équiper pour la réception en vrac.

Les Institutions :

- 40.- De par la multitude des opérateurs intervenant tout le long d'une campagne céréalière, une coordination adéquate entre ces opérateurs est nécessaire pour assurer une cohérence dans les interventions.

La Politique des Prix :

- 41.- La Politique Gouvernementale en matière de produits céréaliers vise à assurer un approvisionnement régulier et à maintenir les prix à un niveau compatible avec les objectifs sociaux, les prix sont fixés tant au niveau de la production qu'à celui de la consommation.
- 42.- Une révision périodique des prix de base au producteur est nécessaire afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires à la suite de tout changement dans la structure de coûts de production. Les prix de base au producteur doivent être annoncés avant le démarrage de la Campagne, même dans le cas où ces prix ne subissent pas de changement.

LES PROJETS

SOUS - SECTEUR : Céréalier

DENOMINATION DU PROJET : Création d'une station de recherches agronomiques

LOCALISATION : Bou Arada ou Gaofour

ORGANISME MONITEUR : INRA

DESCRIPTION DU PROJET

Cette station de recherches se penchera sur les travaux de recherches de variétés adaptées aux zones de Gaofour, Bou Arada, Gouboulat, Fala,... qui se caractérisent par des conditions naturelles différentes de celle de Bâje ou du Kej.

COUT ESTIMATIF : 250. 000 D

Etude	:	5. 000	D
Construction	:	80. 000	D
Equipement	:	80. 000	D
Salaires	:	55. 000	D
Divers	:	30. 000	D
TOTAL	:	250. 000	D

Céréales

Adaptation du Projet : Création d'une station de recherche
agronomique.

Localisation : Hajel El Aïoun ou Haffouz

Organisme Promoteur : INRAT

Description du Projet :

La décision de réserver le Centre-Sud à la culture de l'orge nécessite la création d'une station de recherche sur l'orge dans le centre-Sud. Cette station se penchera principalement sur l'adaptation variétale et les techniques de culture.

Coût Estimatif : 250.000 D

Etude	: 5.000 D
Construction	: 10.000 D
Équipement	: 60.000 D
Salaires	: 55.000 D
Divers	: 30.000 D
TOTAL	250.000 D

PROJET N° 2 Céréales

Désignation du Projet : Création d'une station de recherche agronomique

Localisation : Kéjoh El Aïoun ou Haffouz

Organisme Promoteur : INRAT

Description du Projet :

La décision de réserver le Centre-Sud à la culture de l'orge nécessite la création d'une station de recherche sur l'orge dans le centre-Sud. Cette station se penchera principalement sur l'exploitation véritable et les techniques de culture.

Coût Estimatif : 250.000 D

Etude	: 5.000 D
Construction	: 10.000 D
Équipement	: 50.000 D
Salaires	: 55.000 D
Divers	: 30.000 D

TOTAL 250.000 D

Sous-Secteur : CéréalesDénomination du Projet : Consolidation de la station de recherche du Fou NoubiLocalisation : Fou NoubiOrganisme Promoteur : IUPATDescription du Projet

Il s'agit de consolider la station de recherche du Fou Noubi afin qu'elle puisse couvrir les zones marginales avoisinantes. Le programme de cette station portera essentiellement sur l'amélioration variétale.

Coût Estimatif : 150.000 D

Équipement : 80.000 D

Salaires : 55.000 D

Sivars : 15.000 D

TOTAL	150.000 D
-------	-----------

SOUS - SECTEUR : Céréales

DENIMINATION DU PROJET : Contrôle et certification des semences

LOCALISATION : 5433

ORGANISME PROMOTEUR : Direction de la Production Végétale.

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à décentraliser les activités de contrôle par la création d'une station dans le Nord Ouest du pays.

COUT ESTIMATIF 88. 500 D

Construction	:	50. 000 D
Equiperment laboratoire	:	30. 000 D
Equiperment bureau	:	1. 500 D
Véhicule	:	1. 000 D
Frais Divers	:	2. 000 D

Sous-Secteur : Céréales

Dénomination du Projet : Lutte contre les insectes des céréales stockées.

Localisation : Silos de stockage des organismes

Organisme Promoteur : Office des Céréales du SONAPROV

Description du Projet :

Assurer une meilleure conservation des céréales stockées par des traitements insecticides afin de réduire les pertes au cours du stockage, amener à ces données par les coopératives et atteindre à 6 % en moyenne. Les traitements curatifs seront remplacés progressivement par des traitements préventifs.

Coût Estimatif : 330.000 D

SOUS-SECTEUR : Céréales

DENOMINATION DU PROJET : Amélioration de la Production céréalière dans les régions à pluviométrie comprise entre 300 et 400 mm.

LOCALISATION : Gouvernorat de Zanousi, Sillana et le Kaf

ORGANISME PROMOTEUR : Direction de la Production Agricole

DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet a pour objectif l'accroissement de la production et l'amélioration de la productivité des exploitations céréalières dans les régions intermédiaires et la pluviométrie est comprise entre 300 et 400 mm et ce entre autre, par l'introduction de l'assolement biennal céréale-récolte.

Le projet consiste en l'amélioration, la vulgarisation et l'aide en nature aux agriculteurs.

COUT ESTIMATIF : 1. 10

Équipement	: 118. 000 D
Gestion	: 140. 000 D
Salaires	: 350. 000 D
Aide aux agri-	
culteurs	: 320. 000 D
Formation	: 25. 000 D
Divers et im-	
prévus	: 47. 000 D
TOTAL	: 1.000. 000 D.

SOLIS - SECTEUR : Céréales

DENOMINATION DU PROJET : Promotion du désarbage des céréales.

LOCALISATION : Les 5 départements du Nord

ORGANISME PROMOTEUR : Direction de la Production Végétale.

DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet vise à promouvoir le désarbage chimique des céréales par l'apport de fonds pour l'acquisition de matériel de traitement à des conditions avantageuses, l'octroi de prêts de campagne en nature remboursables à la récolte et l'encadrement des agriculteurs.

Le projet s'étendra sur 5 ans et touchera 200.000 Ha en 1986.

COUT ESTIMATIF : 6,312.

Crédits en nature	12. 375. 000 D
Crédits à long terme	512. 000 D
<u>TOTAL :</u>	<u>12. 887. 000 D</u>

Moins recouvrement sur crédits

à court terme : 7. 516. 000 D

Besoin réel en crédit : 5. 371. 000 D.

Manufactureur : Céréal

Administration du Projet : Stockage des Céréales

Localisation : Tout le Pays

Organisme Promoteur : Office des Céréales

Description du projet :

Le projet vise à augmenter la capacité de stockage de plus de 300.000 T additionnelles répartie entre les zones de production (contre la collecte) et les zones de conservation (zones portuaires et de stockage).

Coût estimatif : 35 00

Sous-étape : Créer

Dénomination du Projet : Développement et accord "Sévière-Grandes cultures"

Localisation : Les 2 Gouvernorats du Nord

Organisme Promoteur : Office des Céréales

Description du Projet :

Développement intégré des exploitations de culture supérieures à 40 ha par le biais de contrats de culture et de crédit supervisé.

Coût Estimatif : 57 Md Sous forme de crédits à court moyen et long terme.

ANNEXE

Tableau n° 1 : Projection des superficies, rendements et production de céréales à l'horizon 1986

Tableau n° 2 : Evolution de la céréaliculture au cours du VI^e Plan

Tableau n° 3 : Répartition des superficies céréalières entre le secteur public et le secteur privé par taille d'exploitation

Tableau n° 4 : Evolution de la céréaliculture dans le Nord au cours du VI^e Plan

Tableau n° 5 : La céréaliculture dans le secteur public au Nord en 1986.

Tableau n° 6 : La céréaliculture dans le secteur privé au Nord en 1986.

Tableau n° 7 : Evolution de la céréaliculture dans le Centre-Sud au cours du VI^e Plan.

Tableau n° 8 : Evolution de l'utilisation des engrais chimiques pour la céréaliculture au cours du VI^e Plan.

Tableau n° 9 : Evolution des superficies à désherber au cours du VI^e Plan.

Méthode de calcul des besoins en traction mécanique.

Subvention pour les produits de traitement des céréales.

Méthode de calcul des besoins en engrais chimiques.

à l'horizon 1986

- SUP. : en 1.000 Ha
- RT. : en Qa/Ha
- Prod. : en 1.000 Qa.

	BLE DUR			BLE TENDRE			ORGE			TOTAL		
	Sup.	Rt.	Prod.	Sup.	Rt.	Prod.	Sup.	Rt.	Prod.	Sup.	Prod.	
- TUNIS	5	12,0	60	3	13,0	39	4	15,0	60	12	159	
- ALGERIE	45	12,5	562	30	15,0	450	40	17,0	680	115	1.692	
- MAROC	75	20,1	1.506	13	24,0	312	5	25,0	125	93	1.943	
- S.A.B.E.U.L.	10	14,0	140	4	16,0	64	16	18,1	290	30	494	
- B.E.J.A.	75	19,0	1.425	35	21,1	740	25	25,0	625	115	2.790	
- JEMOONA	55	15,0	825	20	17,0	340	10	18,0	180	85	1.345	
- SILIANA	85	12,5	1.062	40	15,0	600	25	15,0	375	150	2.037	
- L.E.K.E.P.	110	12,0	1.320	20	13,0	260	70	14,0	980	200	2.560	
S/TOTAL NORD	460	15,0	6.900	165	17,0	2.805	195	17,0	3.315	820	13.030	
- FASSERIE	20	13,0	260	35	6,5	230	115	7,0	805	170	1.295	
- ALGERIE	-	-	-	40	6,5	260	100	7,0	700	140	960	
- SIDI BOUZHID	-	-	-	20	5,0	100	100	5,5	550	130	630	
- SOUSSE	-	-	-	15	5,0	75	25	8,0	200	40	275	
- MOUSTIR	-	-	-	5	5,0	25	10	7,0	70	15	95	
- NAJEDIA	-	-	-	-	-	-	40	5,0	200	40	200	
- S.P.A.X.	-	-	-	-	-	-	45	5,0	225	45	225	
S/TOTAL CENTRE	20	13,0	260	115	6,0	690	435	6,3	2.790	570	3.700	
- GABES	-	-	-	-	-	-	10	4,0	40	10	40	
- GAFSA	-	-	-	-	-	-	45	4,0	180	45	180	
- TOULER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- MEDENINE	-	-	-	-	-	-	15	4,0	60	15	60	
S/TOTAL SUD	-	-	-	-	-	-	70	4,0	280	70	280	
S/TOTAL C.S.	20	13,0	260	115	6,0	690	505	6,0	3.030	640	3.980	
TOTAL TUNISIE ...	480	14,9	7.160	280	12,5	3.495	700	9,1	6.345	1.460	17.000	

EVOLUTION DE LA CEREAUCULTURE AU COURS DU VIERS ILLAN

- Superficie : en 1000 ha
- Rendement : en qx/ha
- Production : en 1000 qx

	1981	1982	1983	1984	1985	1986
<u>BLÉ DUR</u>						
Superficie	970	900	780	660	560	480
Rendement	6,2	9,9	11,1	12,6	13,8	12,9
Production	6.010	8.900	8.652	8.320	7.760	7.160
<u>BLÉ TENDRE</u>						
Superficie	180	175	200	222	250	280
Rendement	11,2	11,0	11,5	11,5	11,8	12,5
Production	1.710	1.930	2.300	2.555	2.950	3.495
<u>ORGE</u>						
Superficie	290	205	270	220	275	700
Rendement	6,2	7,2	7,8	2,0	8,2	9,1
Production	3.040	1.480	2.065	4.400	5.760	6.345
<u>TOTAL</u>						
Superficie	1.440	1.280	1.250	1.102	1.085	1.460
Production	12.960	14.090	13.420	16.065	16.440	17.000

Tableau N° 3

REPARTITION DES SUPERFICIES CEREALIERES ENTRE LE SECTEUR PUBLIC
ET PRIVE PAR TAILLE DANS LE NORD

	SITUATION EN 1981				SITUATION EN 1986			
	Secteur public	Grandes fermes privées	P.E.M. privées	TOTAL	Secteur public	Grandes fermes privées	P.E.M. privées	TOTAL
BLE DUR	24	166	380	570	24	140	296	460
• Ordinaire	-	72	278	350	-	20	140	160
• Haut Rendement	24	94	102	220	24	120	156	300
BLE TENDRE	23	63	24	110	23	80	62	165
• Ordinaire	-	18	17	35	-	5	30	35
• Haut Rendement	23	45	7	75	23	75	32	130
ORGE	18	30	132	180	18	40	137	195
TOTAL :	65	259	536	860	65	266	495	820

II - A - CEREALICULTURE DANS LE SECTEUR PUBLIC
EN 1986 DANS LE NORD

	U. C. P.		A G R O - C O M B I N A T S			T O T A L		
	Superficie	Rendement	Production	Superficie	Rendement	Production	Superficie	Rendement
• BLE DUR	20.000	18,0	360	4.000	17,0	68	24.000	17,8
• BLE TENDRE	20.000	21,0	420	3.000	20,0	60	23.000	20,9
• ORGE	11.000	20,0	220	7.000	15,0	126	18.000	19,2
TOTAL :	51.000		1.000	14.000		254	65.000	
								1.254

Superficie en Ha.

Rendement en Qx/Ha.

Production en 1.000 Qx.

C. A. CEREALICULTURE DANS LE SECTEUR PRIVÉ
EN 1986 DANS LE NORD

	GRANDES EXPLOITATIONS			PETITES ET MOY. EXPLOITATIONS			TOTAL		
	Superficie.	Rendement.	Product.	Superficie.	Rendement	Product.	Superficie.	Rendement	Production
BLE DUR	140	19,0	2.660	296	12,9	3.812	436	14,9	6.472
• Ordinaire	20	13,0	260	140	10,0	1.400	160	10,4	1.660
• Haut Rendement	120	20,0	2.400	156	17,5	2.712	276	17,4	4.812
BLE TENDRE	80	19,6	1.568	62	12,1	760	142	16,4	2.328
• Ordinaire	5	13,0	65	30	9,0	270	35	9,6	335
• Haut Rendement	75	20,0	1.500	32	15,3	490	107	18,6	1.990
ORGE	40	21,0	840	137	15,5	2.129	177	16,8	2.969
TOTAL :	260		5.068	495		6.701	755		11.766

Superficie en 1.000 Ha.
 Rendement en Qx/Ha.
 Production en 1.000 Qx.

EVOLUTION DE LA CÉRÉALICULTURE I/M/S LE CENTRI-SUD

- Superficie : en 1.000 Ha
- Rendement : en qx/ha
- Production : en 1.000 qx

	Situation : Vière P. 1 A. P.				
	en 1981	1981	1982	1983	1984
<u>212 101</u>					
(Superficie	100	350	250	150	80
(Rendement	2,0	4,0	6,0	4,0	10,0
(Production	1.200	1.400	1.500	1.200	800
<u>212 102</u>					
(Superficie	40	50	70	85	100
(Rendement	4,0	6,5	5,0	5,0	5,4
(Production	160	350	350	425	540
<u>0 2 C 5</u>					
(Superficie	310	210	210	225	220
(Rendement	4,0	4,5	5,0	5,0	5,5
(Production	1.240	1.440	1.900	2.225	2.640
<u>T O T A L</u>					
(Superficie	750	725	700	680	660
(Production	2.400	2.090	2.750	2.850	3.980

II - EVOLUTION DE L'UTILISATION D'ENGRAIS CHIMIQUES
AU COURS DU VIÈME PLAN POUR LA
CEREALICULTURE

en 1.000 T.

Situation en 1981	Valeur P L A N				
	1982	1983	1984	1985	1986
- SUPER 16	15	15	15	15	15
- SUPER 45	45	55	65	70	75
- AUTRES	60	80	90	100	105
- TOTAL ...	120	150	170	185	195

TABLEAU N° 9

EVOLUTION DES SUPERFICIES A DESSERIR AU COURS DU VIÈME PLAN

en 1.000 Ha.

Situation en	VIème P L A N				
	1981	1982	1983	1984	1985
- aux polyvalents :	60	90	105	120	140
- au 2 - 4 - D.	190	210	230	250	270
- TOTAL ...	250	300	335	370	410

[ALLOC DES RESSOURCES ET TRACTION
MECANIQUE

La Région Nord :

Les grandes cultures (céréales, légumineuses et cultures industrielles) occupent en moyenne 1,2 millions d'hectares. La jachère occupe près de 500.000 ha, soit un total de 1,5 millions d'hectares.

La superficie agricole utile du Nord est estimée à 1,9 millions d'hectares. Les grandes cultures (jachère comprise) représentent donc 80 % de la S.A.U. du Nord.

Le parc tracteur existant dans le Nord est estimé à 9.618 tracteurs. En appliquant le pourcentage de 80 %, il y aurait 7.694 tracteurs affectés aux grandes cultures. A raison de 65 C.V. en moyenne, les grandes cultures dans le Nord disposent actuellement de 500.110 C.V. Les 1,2 millions d'hectares nécessitent 1,2 millions de C.V. D'où un déficit de près de 700.000 C.V. Ce déficit, traduit en tracteurs de 70 C.V. se chiffre à 10.000 tracteurs pour les cinq années du VI^e Plan, soit 2.000 tracteurs par an.

Concernant le renouvellement, et en supposant une durée de vie de 10 ans par tracteur, il faudrait renouveler chaque année le 1/10 du parc existant, soit le 1/10 de 7.694 = 770 tracteurs par an ou 3.850 pour les cinq années. Ainsi, pour le Nord du pays les besoins en tracteurs au cours du VI^e Plan seront de 2.770 tracteurs par an, soit 13.850 pour les cinq années (il s'agit de tracteurs de 70 C.V.).

Pour les moissonneuses batteuses, il existe actuellement dans le Nord 1.006 machines.

En supposant que les 820.000 Ha seront moissonnés mécaniquement, et en y ajoutant 52.000 ha de légumineuses, la superficie à moissonner mécaniquement en 1986 sera de 870.000 Ha. A raison de 350 Ha par machine, les besoins sont de 2.486 M.B., soit un déficit de 600 M.B.

./.

Pour le renouvellement, il est envisagé une durée de vie de 15 ans par machine. Les besoins pour le renouvellement seront donc de $1/15$ de 1.006 = 120 H.B. par an ou 600 H.B. pour le VI^e Plan. Ainsi, le Nord aura besoin de 1.260 H.B. au cours du VI^e Plan, soit 256 H.B. par an.

La Région du Centre - Sud :

La céréaliculture dans le C.S. occupera en moyenne 640.000 ha chaque année. Les besoins en traction mécanique sont estimés à $1/4$ de C.V. /ha, soit 160.000 C.V. La puissance moyenne des tracteurs dans le C.S. est de 30 C.V., ces besoins peuvent donc être traduits en 3.200 tracteurs de 50 C.V.

La céréaliculture représente 20 % de la S.A.U. totale du C.S. Le parc tracteurs existant est estimé à 6.570 unités. En affectant 20 % de ce parc à la céréaliculture, cette dernière disposerait de 65.700 C.V. (6.570×50). Ceci fait ressortir un déficit de 94.300 C.V., soit 1.886 tracteurs de 50 C.V. Le renouvellement portera annuellement sur le $1/10$ de 1.814, soit 181 tracteurs par an.

Le Centre-Sud aura donc besoin de 2.541 tracteurs de 50 C.V. pour les cinq années du VI^e Plan, soit 508 tracteurs par an. Pour les mécanisées bitteuses, on suppose que de 120.000 ha de céréales appartenant à des exploitations de taille supérieure à 50 ha seront mécanisées mécaniquement. A raison de 500 heures par H.B., les besoins seront de 296 H.B. Il existe actuellement 142 H.B. Ceci fait ressortir un déficit de 114 machines pour les cinq années, soit 23 H.B./an. Le renouvellement portera annuellement sur $1/15$ de 142, soit 10 H.B. par an ou 50 H.B. pour le VI^e Plan. Le Centre - Sud aura donc besoin de 165 H.B. au cours du VI^e Plan à raison de 33 machines par an.

Récapitulatif des besoins en matériel

	Tracteurs 70 C.V.			Tracteurs 50 C.V.			Moiss. Bitteuses		
	N	R	T	N	R	T	N	R	T
N.R.D.	10.000	3.850	13.850	-	-	-	600	600	1.200
C. et S.	-	-	-	1.806	655	2.541	115	50	165
TOTAL	10.000	3.850	13.850	1.806	655	2.541	715	650	1.415

N : acquisitions nouvelles

R : renouvellement

T : Total

Subvention pour les dépenses de traitement

des céréales

	2 - 4 - D	Polyvalents	Subvention
	210.000 Ha	90.000 Ha	
1982	0,160 MD	1,08 MD	1,240 MD
	250.000 Ha	105.000 Ha	
1983	0,164 MD	1,260 MD	1,424 MD
	250.000 Ha	120.000 Ha	
1984	0,2 MD	1,440 MD	1,640 MD
	270.000 Ha	140.000 Ha	
1985	0,216 MD	1,680 MD	1,896 MD
	290.000 Ha	160.000 Ha	
1986	0,232 MD	1,920 MD	2,152 MD
		TOTAL	6,70 MD

Besoins en engrais chimiques en 1966

pour la céréaliculture

La région du Nord :

Pour ce qui est des engrais phosphatés, 250.000 Ha utiliseront 30 unités à l'hectare et 570.000 Ha utiliseront 45 unités à l'hectare. Dans une situation optimale, la consommation d'engrais phosphatés par la céréaliculture sera de 33,15 millions d'unités, soit une moyenne de 40,4 unités à l'hectare contre 24,7 unités à l'Ha en 1960.

En matière d'engrais azotés (ammonitro), un premier épandage doit avoir lieu avant le semis (indépendamment des conditions climatiques) et nécessite 68.500 T. En avril 1966, le deuxième épandage nécessite 30.000 T, soit un total de 98.500 T, correspondant à 40,2 unités à l'ha contre 20,3 en 1960.

La région du Centre - Sud :

Les exploitations de taille supérieure à 50 ha occupent 20 % de la superficie totale en céréales, soit 126.000 Ha. Les besoins de ces 126.000 Ha sont de 6.400 T de Super 45 (à raison de 50 kg/ha), et 6.400 T d'ammonitro (à raison de 50 kg/ha).

Récapitulatif

Besoins en engrais en 1966

g. T

	Super 45	Super 45	Ammonitro
NORD	12.000	70.000	98.500
Centre - Sud	3.000	5.400	6.400
TOTAL	15.000	75.400	104.900

FIN

... **35** ...

VUES